1) L'audit légal a un caractère :

Réponse : d) Obligatoire

Explication : l'audit légal est une mission de contrôle prévue par la loi. Il est obligatoire pour les sociétés et entités qui remplissent les conditions légales de désignation d'un commissaire aux comptes.

2) Le contrôle interne est mis en place par les dirigeants de l'entité dans le but :

Réponse : b) De protéger les actifs de l'entité

Explication : le contrôle interne vise notamment à :

- Protéger le patrimoine et les actifs de l'entreprise.
- Fiabiliser les informations comptables et financières.
- Assurer le respect des lois et règlements.
- Améliorer l'efficacité des opérations.

Il permet de réduire les risques d'erreurs et de fraudes, mais ne peut pas les éliminer totalement.

3) Pour découvrir des anomalies, l'auditeur ne peut pas compter sur :

Réponse : a) Des impressions personnelles

Explication : l'auditeur doit fonder ses conclusions sur des éléments probants obtenus à travers des techniques professionnelles telles que :

- L'observation physique.
- Les tests de vraisemblance.

- Les sondages.
- Les confirmations externes.
- L'examen des documents justificatifs.

Les impressions personnelles ne constituent pas des preuves d'audit suffisantes.

4) La technique de la circularisation peut porter sur :

Réponse : b) Les clients

Explication : la circularisation, également appelée confirmation externe, consiste à demander à un tiers de confirmer directement une information concernant l'entité auditée.

Exemple : l'auditeur adresse une demande de confirmation de solde à un client afin de vérifier le montant de sa créance figurant dans les comptes de l'entreprise.

5) L'audit comptable et financier s'intéresse :

Réponse : c) Aux documents comptables

Explication : l'audit comptable et financier porte principalement sur l'examen des comptes et des documents comptables afin de vérifier leur régularité, leur sincérité et leur image fidèle.

Les choix d'investissement, de financement et les stratégies relèvent davantage d'autres domaines d'analyse et d'audit.

6) Au niveau de l'étape de la prise de connaissance générale de l'entité, l'auditeur s'intéresse :

Réponses : a et d

- **a) Vrai :** l'organigramme permet de comprendre la structure organisationnelle et les responsabilités.
- b) Faux : la confusion des tâches constitue une anomalie ou une faiblesse à rechercher lors de l'évaluation du contrôle interne.
- c) Faux : la révision des comptes intervient dans une étape ultérieure de la mission.
- **d) Vrai :** l'auditeur prend connaissance de l'existence et de l'organisation du dispositif de contrôle interne.

7) Un auditeur est tenu :

Réponse : d) D'une obligation de moyens

Explication : l'auditeur est tenu de mettre en œuvre les diligences professionnelles nécessaires pour réaliser sa mission conformément aux normes applicables.

Il doit mobiliser ses compétences, son expérience et les techniques d'audit appropriées. Il ne garantit pas l'absence totale d'erreurs ou de fraudes et n'est donc pas soumis à une obligation de résultat.

Points essentiels à mémoriser pour le concours

1. **Audit légal :** mission obligatoire lorsque la loi l'exige.
2. **Contrôle interne :** protection des actifs, fiabilité des informations et maîtrise des risques.
3. **Éléments probants :** fondement des conclusions de l'auditeur.
4. **Circularisation :** confirmation des informations auprès des tiers.

5. **Audit financier :** examen des comptes et des états financiers.
6. **Prise de connaissance :** compréhension de l'organisation et de son environnement.
7. **Responsabilité de l'auditeur :** obligation de moyens et non de garantie de résultat.